

# Que faire pour obtenir le salut ?



Question d'un Internaute : "J'aimerais savoir ce qu'il faut faire pour obtenir le salut"

Pour parvenir au salut, il faut le préalable de la repentance. Cela signifie que nous devons prendre conscience de notre péché, et de notre état naturel de rébellion contre Dieu, nous en détourner délibérément, et lui demander de nous pardonner à cause du sacrifice de Jésus.

Ensuite, le salut dépend de notre foi, et non de nos œuvres, dans le sens que nous ne faisons pas de bonnes œuvres **pour être sauvé** ; cependant, quand sommes sauvés, nous sommes appelés à pratiquer de bonnes œuvres, comme conséquences de notre foi :

"Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, **par le moyen de la foi**. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. **Ce n'est point par les œuvres**, afin que personne ne se glorifie. Car nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ **pour de bonnes œuvres**, que Dieu a préparées d'avance, **afin que nous les pratiquions**." ([Éph 2.8-10](#))

Jésus a pris nos péchés sur lui afin de nous donner sa justice :

"Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu." ([2Co 5.21](#))

La justification que Dieu nous donne est un acte juridique. Notre dette est payée, nous sortons libres du "tribunal". C'est le résultat de la foi et non de la loi :

"Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ; et ils sont **gratuitement justifiés par sa grâce**, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ." ([Rom 3.23-24](#))

"Où donc est le sujet de se glorifier ? Il est exclu. Par quelle loi ? Par la loi des œuvres ? Non, mais par **la loi de la foi**. Car nous pensons que l'homme est **justifié par la foi, sans les œuvres de la loi**." ([Rom 3.27-28](#))

Cela ne signifie nullement que nous ne pouvons plus pécher. Mais nous ne nous **complaisons** plus dans le péché. Nous ne le **pratiquons** plus :

"Ne livrez pas vos membres au péché, comme des instruments d'iniquité ; mais donnez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivants de morts que vous étiez, et offrez à Dieu vos membres, comme des instruments de justice. Car **le péché n'aura point de pouvoir sur vous**, puisque vous êtes, **non sous la loi, mais sous la grâce**." ([Rom 6.13-14](#))

Si le péché n'a plus de pouvoir sur nous, dans le sens qu'il ne peut plus nous contraindre, nous gardons notre entier pouvoir de décision, et notre faiblesse peut nous amener à pécher. Dans ce cas, nous devons nous en repentir (nous en détourner radicalement), et en demander pardon à Dieu (et éventuellement aux gens que notre péché a pu affecter) :

"Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité." ([1Jn 1.9](#))

# Jean-Claude Guillaume

S'ABONNER

**Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**



203 PARTAGES

---

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2023 -  
www.topchretien.com